



Syndicat des Intercommunalités

de la Vallée du Thérain

20bis Avenue de la libération

60510 Bresles

RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2026

Réunion du 03/12/2025

Le S.I.V.T. comprend les intercommunalités
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Communauté de Communes Thelloise,
Communauté de Communes Pays du Clermontois, Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,
Communauté de Communes de la Picardie Verte, Communauté de Communes du Pays de Bray
Communauté de Communes Oise Picarde, Communauté de Communes des Sablons et
Communauté de communes des 4 rivières

SOMMAIRE

1 PREAMBULE

1.1. Un débat obligatoire

2 PROJET DE LA STRUCTURE EN 2026 :

3 BUDGET / FONCTIONNEMENT GEMAPI

3.1. Evolution des recettes de fonctionnement

3.1.1. Projection financière

3.1.2. Recettes de fonctionnement

3.1.2.1. La participation des EPCI

3.1.2.2. Les subventions

3.2. Evolution des dépenses de fonctionnement

3.2.1. Principales dépenses de fonctionnement

3.2.1.1. Charges du personnel

3.2.1.2. Charges à caractère général

3.2.1.3. Charges financières

4 BUDGET / INVESTISSEMENT GEMAPI

4.1 Dépenses d'Investissement

4.2 Recettes d'investissement

4.3 Etat des restes à réaliser au 31/12/2025

4.4 Estimation du résultat de clôture 2025 au 10/11/2025 (avec reprise des excédents à n-1)

5 BUDGET RATACHE RUISSELLEMENT

5.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

5.1.1. Projection financière :

5.1.2. Recettes de Fonctionnement :

5.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

5.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

5.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

5.2.1.1. Charges du personnel :

5.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

5.3. Estimation du résultat de clôture au 10/11/2025 (avec reprise des excédents à n-1)

6 BUDGET RATACHE SAGE THERAIN

6.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

6.1.1. Projection financière :

6.1.2. Recettes de Fonctionnement :

6.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

6.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

6.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

6.2.1.1. Charges du personnel :

6.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

6.3. Estimation du résultat de clôture au 10/11/2025 (avec reprise des excédents à n-1)

7 TRAVAUX et ETUDES GEMAPI 2026 :

7.1 Dépense de Fonctionnement - Programme de travaux

1 PREAMBULE

1.1. Un débat obligatoire

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est inscrit à l'ordre du jour des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié que la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.

Ce rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les structures de plus de 10 000 habitants, il doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Enfin, la présentation de ce débat par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

2 PROJETS DE LA STRUCTURE EN 2026 :

Depuis le 1er janvier 2022, le SIVT est structuré à l'échelle du bassin versant. Ainsi, le portage des compétences GEMAPI se fait sur 9 EPCI pour une surface de 1 192Km². Le SIVT gère actuellement 565 Km de cours d'eau.

En 2026, le nouveau contrat de territoire (CT) Thérain va débiter pour une période de 6 ans. Ce document a pour objectif d'engager des actions importantes sur les masses d'eau du bassin dans l'objectif d'améliorer leur état. Ce document signé officiellement courant décembre 2025 assurera au SIVT sur les 6 années à venir une participation aux taux maximum de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à l'ensemble de nos actions et aux financements des postes.

La succession d'événements climatiques inondations en 2025, coulées de boues en 2024 touchant notre bassin, nécessite de s'adapter et de trouver des solutions pour mieux les appréhender. Ainsi, dans la continuité de ce qui été acté en 2024, le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) va être mise en œuvre. Cet outil permettra de mettre en œuvre une réelle stratégie participative de prévention des inondations sur notre bassin

Les premiers travaux de lutte contre l'érosion par ruissellement ont eu lieu en 2025. Les travaux visant à réduire ce risque vont se poursuivre sur les territoires de la CC4R, la CCPV et la CCPB. Au 1^{er} janvier 2026, le transfert de la CC Thelloise au SIVT de sa compétence ruissellement sera effectif. Il conviendra de démarrer les premières études pour caractériser le risque et prioriser les premiers territoires à aménager.

Enfin, à la suite des élections municipales, la CLE du SAGE devra débiter la seconde phase l'étude de préfiguration du SAGE qui permettra d'établir les futures règles du SAGE Thérain. Cette seconde étape nécessitera une concertation importante.

3 BUDGET / FONCTIONNEMENT GEMAPI

3.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

3.1.1. Projection financière :

Le concours des partenaires financiers (l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et de la région au titre des fonds FEDER) permet au SIVT d'entreprendre chaque année de nombreux travaux.

Les actions qui seront entreprises sur l'ensemble des cours d'eau et le bassin versant seront les suivants :

- Travaux de restauration de cours d'eau
- Travaux de restauration de la continuité écologique
- Travaux de restauration des zones humides

3.1.2. Recettes de Fonctionnement :

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

Chapitre	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
013	Atténuations de charges	700.00 €	3 818.88€	800 €
070	Prod, services, domaine,	25 000.00 €	43 139.32	5 000€
74	Dotation, Subvention, Participation	1 389 308.00 €	709 779 €	1 186 800€
75	Autres produits gestion courante	100.00 €	682.57€	0 €
Total		1 560 997.00 €	757 419.77€	1 186 800€

3.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les 9 EPCI présents dans le bassin du Thérain ont transféré les compétences GEMAPI :

Pour mémoire, la participation sur les deux dernières années est de :

	2024	2025	2026
Participation des EPCI GEMAPI	303 230	360 006	360 006

Pour rappel, la contribution financière annuelle des collectivités adhérentes est déterminée selon la règle suivante pour la compétence GEMAPI (dispositions 1°, 2°, 5°) et 8°) de l'article L. 211-7 du CE) :

Quote-part de la Collectivité N = %linéaire*0,15 + %surface*0,20 + %population*0,65

Reprenant les données suivantes :

A hauteur de 15% du linéaire de cours d'eau selon la base de données IGN.

A hauteur de 20% de la surface de chaque EPCI située sur le bassin du Thérain.

A hauteur de 65% de la population de chaque EPCI, correspondant au bassin du Thérain, calculée en additionnant la population de chaque commune de l'EPCI multipliée par le pourcentage de la surface de la commune située sur le bassin du Thérain.

3.1.2.2 Les subventions :

Le SIVT perçoit des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de l'Oise et de la région au titre des fonds FEDER, pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et des zones humides.

Dans le cadre du CTEC Thérain signé le 1^{er} juillet 2022, l'agence de l'Eau participe à hauteur de 50 à 80% aux rémunérations du personnel et aux frais de fonctionnement.

Ce CT Thérain 2026/2031 est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre des actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'Agence de l'Eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Le montant du CT Thérain est de 6 354 000€, une reprise de ce contrat pour ajouter des actions pourra être engagée à mi échéance, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2028.

3.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2025
011	Charges à caractère général	1 132 807.00 €	425 531.16 €	880 000€
012	Charges du personnel	372 606.00 €	290 090,97€	290 000€
65	Autres charges gestion courante	38 100 €	25 161.55 €	35 000€
042	Opé d'ordre trans entre section	12 191.00€	12 191€	12 000€
Total		1 560 997.00€	758 267.68€	1 217 000€

3.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

3.2.1.1. Charges du personnel :

Le syndicat emploie 5,9 ETP sur la compétence GEMAPI, 1ETP ingénieur (50% d'aide AESN), un technicien principal et 3 techniciens (80% d'aide de l'AESN) et 0.9 ETP adjointe administrative.

Chap	Description	BP 2025	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
012	Charges du personnel	372 606.00 €	290 090,97€	300 000€

3.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les travaux sur la rivière et les zones humides.

Les dépenses de travaux sur la rivière ne sont pas budgétées en investissement mais en fonctionnement Depuis 2023, les actions programmées dans le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la vallée du Thérain 2022 /2027 sont réalisées.

En 2026, les travaux en restauration du Thérain a Bailleul sur Thérain et Villers Saint Sépulcre suite au travaux RCE de GE Plastic seront réalisés. Les travaux sur le Ru de Cires à Ullly St George, et sur le petit Thérain a Milly seront également mise en œuvre. Parallèlement des études de restauration du Ru de Berneuil débiteront sur les 3 communes signataires du CT Thérain. Enfin, des études et travaux seront également lancés sur l'Avelon (travaux berges et clôtures agricoles, restauration des sources de l'Avelon...).

Les actions sur la valorisation des zones humides vont se poursuivre avec des travaux à Mello et Rainvillers.

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>BP 2025</i>	<i>CA 2025 (nov 25)</i>	<i>DOB 2026</i>
011	Charges à caractère général	1 132 807.00 €	425 531.16 €	880 000€

3.2.1.3. Charges financières (66) :

Le syndicat n'a pas d'emprunt.

4 BUDGET / INVESTISSEMENT GEMAPI :

4.1 Dépenses d'Investissement :

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>BP 2025</i>	<i>CA 2025 (nov 25)</i>	<i>DOB 2026</i>
20	Immobilisations incorporelles : études ...	30 000€	0 €	0 €
21	Immobil corporelles : Agencemt, Acquisit ...	107 227€	4 578.80€	0 €
16	Remboursement d'emprunt	0€	0 €	0 €
Total		137 227 €	4 578.80 €	€

4.2 Recettes d'Investissement :

Recettes réelles

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>BP 2025</i>	<i>CA 2025 (nov 25)</i>	<i>DOB 2026</i>
13	Subvention d'investissement	0 €	0€	0 €
10	Fctva	0 €	0€	0 €
Total		0 €	0 €	0 €

Opérations d'ordre entre sections

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>BP 2025</i>	<i>CA 2025 (nov 25)</i>	<i>DOB 2026</i>
040	Amortissements	12 191 €	12 191 €	€

4.3. Etat des restes à réaliser :

L'état des restes à réaliser correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées est nul.

4.4. Résultat de clôture au 10/11/2025 (avec reprise des excédents à n-1)

Résultat de fonctionnement reporté : 145 889.68€

Résultat d'investissement reporté : 125 036 €

	<i>Résultat de clôture 2025</i>
Résultat de fonctionnement	145 041.09€
Résultat d'Investissement	132 649 €

5 BUDGET RATACHE RUISSELLEMENT :

Actions découlant des compétences à la carte (en 2025 pour la CCPB, CCPV, CC4R, CCS et la CCT) :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
- L'animation et la concertation dans le domaine de l'eau
- La mise en place de réseau de surveillance des milieux aquatiques

5.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

5.1.1. Projection financière :

Le concours des partenaires financiers (l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et de la région au titre des fonds FEDER) permet au SIVT de mettre en œuvre des travaux.

5.1.2. Recettes de Fonctionnement :

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses :

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
74	Dotation, Subvention, Participation	128 429 €€	29 789€	180 500 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
Total		128 429 €	29 789 €	180 500 €

Les recettes correspondent à la participation des EPCI et de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

5.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les 4 EPCI (la CCPB, la CCPV, la CCS et la CC4R) ont transféré les compétences supplémentaires n°4 (ruissellement), 11 et 12 du L211-7 du CE au SIVT.

Pour mémoire, la participation sur les deux dernières années est de :

	2024	2025	2026
Participation des EPCI	29 788	29 788	44 479
Compétences optionnelles			

Au 1^{er} janvier 2026, le CC Thelloise sera le 5^{ème} EPCI à avoir transféré cette compétence au SIVT.

La règle de contribution financière annuelle des compétences optionnelles est la suivante :

Quote-part de la Collectivité N = %surface*0,50 + %population*0,50

Reprenant les données suivantes :

A hauteur de 50% de la surface de chaque EPCI située sur le bassin du Thérain.

A hauteur de 50% de la population de chaque EPCI, correspondant au bassin du Thérain, calculée en additionnant la population de chaque commune de l'EPCI multipliée par le pourcentage de la surface de la commune située sur le bassin du Thérain.

5.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
011	Charges à caractère général	126 750€	42 093 €	140 000€
012	Charges du personnel	17 994€	0 €	40 000€
65	Autres charges gestion courante	0€	0 €	0€
Total		144 994 €	42 093 €	180 000 €

Budget rattaché créé en 2023.

5.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

5.2.1.1. Charges du personnel :

Le syndicat emploie 1 chargé d'étude (catégorie A), à temps complet.

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
012	Charges du personnel	17 994€	0 €	40 000€

Le salaire de l'ETP ruissellement, reste à mandater sur l'exercice 2025. Une dépense sera réalisée sur le budget ruissellement et une recette de la même somme sera inscrite sur le budget principal GEMAPI en décembre 2025.

5.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les travaux sur la compétence ruissellement.

Toutes les dépenses d'études et travaux sont budgétées en fonctionnement.

En 2025, les Travaux d'Escames, de Villers St Barthélémy et de Gaudechart ont été réalisés. En 2026, plusieurs travaux sont programmés sur St Omer en Chaussée, Blacourt et Songeons à minima.

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
011	Charges à caractère général	128 429€	42 093 €	180 000€

5.3. Résultat de clôture au 10/11/2025 (avec reprise des excédents à n-1)

Résultat de fonctionnement reporté : 16 315€

Résultat d'investissement reporté : 0

	Résultat de clôture 2025
Résultat de fonctionnement	4 011€
Résultat d'Investissement	0 €

6 BUDGET RATACHE SAGE THERAIN :

6.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

6.1.1. Projection financière :

Le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie permet au SIVT d'entreprendre les études nécessaires à l'émergence du SAGE Thérain.

6.1.2. Recettes de fonctionnement :

Les recettes sur le SAGE proviendront uniquement de la participation des EPCI et des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses :

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0
74	Dotation, Subvention, Participation	126 000 €	218 066 €	90 000 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €	0
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0
Total		126 000 €	218 066 €	90 000 €

Le budget rattaché a été créé pour l'exercice 2024.

6.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les 9 EPCI du bassin versant ont un appel à cotisation spécifique pour l'émergence du SAGE Thérain.

	2024	2025	2026
Participation des EPCI SAGE Thérain	50 000	50 000	50 000

La règle de contribution financière annuelle de la compétence SAGE est la suivante :

Quote-part de la Collectivité N = %surface*0,50 + %population*0,50

Reprenant les données suivantes :

A hauteur de 50% de la surface de chaque EPCI située sur le bassin du Thérain.

A hauteur de 50% de la population de chaque EPCI, correspondant au bassin du Thérain, calculée en additionnant la population de chaque commune de l'EPCI multipliée par le pourcentage de la surface de la commune située sur le bassin du Thérain.

6.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
011	Charges à caractère général	120 940€	108 009.47€	65 000 €
012	Charges du personnel	15 200 €	0 €	40 000 €
65	Autres charges gestion courante	0 €	0 €	0 €
Total		136 140.00 €	108 009.47 €	105 000 €

6.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

6.2.1.1. Charges du personnel :

Le portage du SAGE étant assuré par le SIVT, son animation sera réalisée 1 ETP (financé à 80% par l'AESN) et pour le secrétariat par la secrétaire du SIVT pour 0,1 ETP.

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
012	Charges du personnel	15 200€	0€	40 000€

Une chargée de mission SAGE a été recrutée début octobre 2025. Son poste est subventionné par l'AESN à hauteur de 80% pour la durée du CT Thérain 2026 -2031.

Pour 2025, les trois mois de salaire de la chargée de mission SAGE virement (11 247,54€) sera effectué en décembre 2025.

6.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs sur la compétence SAGE. Toutes les dépenses d'études sont budgétées en fonctionnement.

En 2025, les dépenses regroupent :

- Etude simplifiée des volumes prélevables dans le bassin du Thérain (étude 2024/2025)
- Etude de préfiguration du SAGE Thérain (marché 2024 – 2027)

Chap	Description	BP 2025	CA 2025 (nov 25)	DOB 2026
011	Charges à caractère général	120 940€	108 009.47€	65 000€

6.3. Résultat de clôture au 10/11/2025 (avec reprise des excédents à n-1)

Résultat de fonctionnement reporté : 10 139.66 €

Résultat d'investissement reporté : 0

	Résultat de clôture 2025
Résultat de fonctionnement	120 196.19 €
Résultat d'Investissement	0 €

5 TRAVAUX et ETUDES 2025 :

5.1 Dépense de Fonctionnement - Programme de travaux - année 2026

	Prix estimatif (€ TTC)	Taux subvention	Reste au SIVT
Travaux Restauration de continuité			
<i>Travaux de restauration du Thérain ouvrage à Ge Plastic à Villers St Sépulcre</i> <i>Travaux de continuité écologique au moulin d'Argent</i> <i>Etude RCE Clos Guidon à Vrocourt</i> <i>Lancement de nouvelles études de restauration de continuité écologique</i>	150 000€	90% (AESN)	10% (soit 15 000€)
Etudes et Travaux en zones humides et en rivière :			
<i>Travaux de restauration hydromorphologique de l'Avelon et du Ru de Cires à Uilly St George</i> <i>Mise en œuvre d'un programme de clôture en pays de Bray</i> <i>Etudes de restauration du Ru de Berneuil</i>	450 000€	80% à 90% (AESN et agriculteurs)	15% (soit 67 500€)
<i>Travaux zones humides à Mello, Rainvillers</i> <i>Entretien de zones humides restaurées</i> <i>Pose de piézomètre et installation en place de panneaux de communication</i>	180 000	80 à 90% (AESN et communes)	15% (soit 27 000€)
TOTAL (€ TTC)	780 000€	/	109 500 €
Etudes et Travaux de lutte contre le ruissellement :			
<i>Etude sur le bassin de l'Herperie (10 communes de la CCPV)</i> <i>Etude sur les sources de l'Avelon (Senantes et Villembrey)</i>	50 000€	80% (AESN)	20% (soit 10 000€)
<i>Travaux sur les communes de Songeons, St Omer en chaussée et Blacourt</i>	60 000€	80% (AESN et CD60)	20% (soit 12 000€)
<i>Etude sur un sous bassin de la CC Thelloise</i>	20 000	80% (AESN)	20% (soit 4 000€)
TOTAL (€ TTC)	140 000 €	/	26 000 €

AESN = Agence de l'Eau Seine Normandie

CD = Conseil Départemental de l'Oise

FEDER = Fonds Européen

SAGE Thérain :			
<i>Réalisation de l'étude de préfiguration du SAGE et finalisation de l'étude dites volumes prélevables</i>	<i>60 000€</i>	<i>80% (AESN)</i>	<i>20% (soit 12 000€)</i>
TOTAL (€ TTC)	60 000 €	/	12 000 €

Pour 2026, les travaux en rivière se feront sur les bassins de l'Avelon et du Thérain. Des actions sur les affluents se poursuivront notamment sur le ru de Cires.

Les actions sur les zones humides communales et/ou privées seront poursuivies, dans la continuité des travaux engagés depuis 2022.

Les actions de lutte contre le ruissellement vont se poursuivre sur les territoires de la CCPB et la CCPV suite à l'obtention de la DIG en octobre 2024.

Les premières études sur la CC Thelloise vont débuter en 2026. En l'absence de schéma de gestion des eaux pluviales sur ce territoire, les études vont être longues pour arriver à un programme d'actions.

Après déduction des subventions, il restera à la charge du SIVT la somme de **109 500€** à imputer sur le budget de fonctionnement en GEMAPI.

Après déduction des subventions, il restera à la charge du SIVT la somme de **26 000€ soit 20%** de la dépense globale à imputer sur le budget rattaché en fonctionnement sur le ruissellement.

Après déduction des subventions, il restera à la charge du SIVT la somme de **12 000€ soit 20%** de la dépense globale à imputer sur le budget rattaché en fonctionnement sur le SAGE.